

LES STRUCTURES TRANSFRONTALIÈRES DU GRAND EST : RÉPONDRE AUX RÉALITÉS DES BASSINS DE VIE TRANSFRONTALIERS

Avis présenté par la commission
Transfrontalier, Europe, relations interrégionales et internationales

Saisine – Avis adopté en séance plénière du 2 avril 2026



Avis & Rapport

CESER
GrandEst

Répondant à une saisine du Président du Conseil régional du 27 octobre 2025, le CESER a présenté ce travail sur les structures transfrontalières lors de sa Plénière du 2 avril 2026.

Contexte & rôle du CESER

Le CESER a souhaité d'abord émettre des propositions concrètes de nature à faciliter la coopération transfrontalière et à donner à la société civile organisée toute sa place dans le système de gouvernance multiniveaux qui la caractérise.

Puis, le CESER a voulu, dans un contexte de forte contrainte budgétaire, questionner la liste des structures transfrontalières cofinancées par le Conseil régional. Constatant que cette liste semble s'être constituée « au fil de l'eau », il pointe la nécessité d'un cadre stratégique définissant un « paysage » transfrontalier souhaitable à moyen terme (cinq ans), les principes d'une gouvernance multiniveaux articulant l'action de chaque structure et lui fixant des objectifs partagés en cohérence avec les priorités et contraintes budgétaires du Conseil régional. Pour le CESER, en tant que cofinanceur de ces structures et dans un souci d'optimisation des ressources publiques, le Conseil régional est légitime pour rechercher des mutualisations de moyens, ainsi que pour définir avec elles les modalités d'une évaluation régulière, sur la base d'objectifs traduits en résultats concrets exprimés par des indicateurs fiables.

Principales préconisations

Efficacité, recherche de synergies, utilisation optimale de l'argent public sont les principes directeurs des 27 préconisations formulées :

1) Une coopération transfrontalière dynamique, proche des citoyens

- Initier une concertation avec les collectivités françaises et les partenaires frontaliers (BE-CH-DE-LU) sur la gouvernance multiniveaux dans un cadre transfrontalier.
- Effectuer un suivi régulier de l'action et, a minima tous les 3 ans, une évaluation du fonctionnement et des résultats des structures transfrontalières cofinancées par le Conseil régional.
- Créer un Comité économique et social du Rhin supérieur qui représenterait la société civile organisée.
- Organiser chaque année, en lien avec les autres partenaires financiers, une « journée transfrontalière » calée sur la « Journée européenne de la coopération transfrontalière » organisée par l'UE en septembre.
- Faire des sièges et locaux des structures transfrontalières de véritables « Maisons transfrontalières » favorisant l'accueil et l'orientation des habitants.
- Créer des fonds thématiques par territoire transfrontalier pour simplifier la démarche pour les associations en recherche de subventions.
- Faire du bilinguisme une priorité dans les bassins de vie transfrontaliers, en y associant les autres collectivités et les structures transfrontalières.

2) Des structures transfrontalières à pérenniser

Les structures institutionnelles

- Assurer un meilleur suivi des recommandations du Conseil rhénan et du Conseil parlementaire interrégional (CPI) et veiller à leur mise en œuvre par la Conférence du Rhin Supérieur et le Sommet des exécutifs de la Grande Région.
- Assurer un lien permanent entre les structures institutionnelles et les institutions européennes via le réseau des représentations des régions à Bruxelles.
- Veiller à ce que les propositions de la société civile trouvent un écho dans leurs feuilles de route.

Les eurodistricts et GECT

- Créer un conseil citoyen transfrontalier dans chaque eurodistrict du Rhin Supérieur.
- Organiser une concertation entre les eurodistricts du Grand Est basée sur un échange d'expérience régulier.
- Créer des fonds spécifiques aux bassins de vie transfrontaliers au sein des programmes INTERREG et confier aux GECT la gestion de ces fonds.

Les structures de conseil aux frontaliers

- Assurer une meilleure communication entre Frontaliers Grand Est et les INFOBESTs du Rhin Supérieur, afin d'aboutir à une meilleure complémentarité dans leurs missions.
- Revoir les conventions de partenariat des INFOBESTs pour recentrer leur activité sur leur mission première d'information.
- Vérifier la faisabilité et l'opportunité d'une intégration des INFOBESTs dans les eurodistricts.

- Assurer des rencontres régulières entre les structures d'information et de conseil aux citoyens de la Grande Région et du Rhin Supérieur, afin de mutualiser certaines pratiques ou outils.

Les autres structures

- Etendre le champ d'action du Centre Européen de la Consommation (CEC) aux entreprises et clarifier ses missions qui recouvrent partiellement celles des INFOBESTs.
- Elargir le champ d'action thématique de l'Observatoire Interrégional de l'Emploi (OIE) en intégrant des thématiques connexes à l'emploi (le logement par exemple) et étendre son périmètre géographique au Rhin Supérieur.



Patrice HARSTER
Président
de la Commission



Christian NOSAL
Vice-Président
de la Commission



Sabrina GREAU
Rapporteuse
de la Commission



Strasbourg

1 Place Adrien Zeller
67000
03 88 15 68 00

Châlons-en-Champagne

5 rue de Jéricho
51037
03 26 70 31 79

Metz

Place Gabriel Hocquard
57036
03 87 33 60 26



www.ceser-grandest.fr



[company/ceser-grand-est](https://www.linkedin.com/company/ceser-grand-est)



[@cesergrandest](https://www.facebook.com/cesergrandest)